Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°23

Réunion du mercredi 19 novembre 2025

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

SENIORS – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Suite aux résultats de MONTREUIL FC et de VILLENEUVE LA GARENNE au 7ème tour de la Coupe de France, le calendrier des matchs de ces 2 équipes est modifié comme suit :

55101698 MONTREUIL FC 1 / TREMBLAY FC 1 du 20/12/2025 (1/16èmes de finale)
MONTREUIL FC ayant un match de championnat en retard à jouer le 20/12/2025, ce match est reporté au mercredi 07/01/2026 à 20h (date butoir).
Possibilité de jouer avant le 07/01/2026 avec l'accord des 2 clubs.

55101692 VILLENEUVE LA GARENNE 1 / CRETEIL LUSITANOS US 2 du 21/12/2025 (1/16èmes de finale)
Dans le cas où VILLENEUVE LA GARENNE aurait un match de championnat en retard à jouer le 21/12/2025, ce match sera reporté au mercredi 07/01/2026 à 20h (date butoir).
Possibilité de jouer avant le 07/01/2026 avec l'accord des 2 clubs.

Tirage au sort des 1/8èmes de finale.
Rappel
Article 6.1 du règlement de la Coupe de Paris CREDIT MUTUEL IDF – Seniors - : *«La désignation des rencontres se fait par tirage au sort. Le lieu de la rencontre est fixé sur le terrain de l'équipe sortie première du tirage au sort. En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre peut être inversé par la Commission. La finale a lieu sur un terrain neutre choisi par la Commission et confirmé par le Comité*

Directeur de la L.P.I.F.F.. Elle peut avoir lieu sur le terrain de l'une des deux équipes finalistes. Celui-ci est alors déclaré neutre par la Commission. Dans tous les cas est considéré comme équipe recevante celle désignée initialement visitée par la Commission quel que soit le lieu de la rencontre. »

Ces rencontres seront à jouer le **week-end des 20 et 21 décembre 2025 et des 10 et 11 janvier 2026**, sur le terrain du club premier nommé*.*

55200064 LE MEE SPORTS 1 / ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR **le 21/12/2025.**
55200065 RED STAR FC 3 / MORANGIS CHILLY FC 1 **le 21/12/2025.**
55200066 RACING CF 2 / MITRY COMPANS GOELLY 1 **le 21/12/2025.**
55200067 FC FLEURY 91 2 / MONTFERMEIL FC 1 **le 20/12/2025 à 18h.**
55200068 PARIS 15 AC 1 / ST LEU 95 FC 1 **le 21/12/2025.**
55200069/70 STE GENEVIEVE FC 2 / MONTREUIL FC 1 ou TREMBLAY FC 1 **le 11/01/2026.**
55200071 MANTOIS 78 FC 1 / MELUN FC 1 **le 20/12/2025 à 18h.**
55200072/73 CRETEIL LUSITANOS US 2 ou VILLENEUVE GARENNE 1 / ST BRICE FC 1 **le 11/01/2026.**

Pour ces rencontres, il sera désigné **3 ARBITRES**, à la charge du club recevant.

Calendrier des prochains tours :
1/4 de finale : week-end des 21 et 22 février 2026.
1/2 finales : week-end des 04 et 05 avril 2026.
Finale : le mercredi 29 avril 2026 en soirée.

SENIORS – CHAMPIONNAT

53393354 FC 93 BOBIGNY 2 / NANTERRE ES 1 du 23/11/2025 (R2/C)
Demande du FC 93 BOBIGNY pour jouer à 16h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de NANTERRE ES, à communiquer au plus tard le vendredi 21 novembre 2025 à 12h.

53391765 – MONTREUIL FC 1 / COLOMBIENNE ES 1 du 29/11/2025 (R1/B)
Suite à la qualification de MONTREUIL FC pour le 8ème tour de la Coupe de France, ce match est reporté au 20/12/2025.

53393488 – VILLENEUVE LA GARENNE 1 / SAINT LEU 95 FC 1 du 30/11/2025 (R2/B)
En cas de qualification de VILLENEUVE LA GARENNE pour le 8ème tour de la Coupe de France, ce match sera reporté au 21/12/2025.

53393355 PALAISEAU US 1 / LILAS FC 1 du 23/11/2025 (R2/C)
Demande d'inversion de l'US PALAISEAU, au motif du risque d'impraticabilité de son terrain (pelouse) ce week-end, avec accord de de LILAS FC.
Les rencontres deviennent :
Aller – 53393355 LILAS FC 1 / US PALAISEAU US le 23/11/2025
Retour – 53393415 PALAISEAU US 1 / LILAS FC 1 le 15/02/2026.
Accord de la Commission.

53394001 GOUSSAINVILLE FC 1 / RC ARGENTEUIL 1 du 14/12/2025 (R3/C)
Rappel.
Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 05/11/2025 ayant infligé une suspension de terrain d'un match ferme à l'équipe Seniors 1 de GOUSSAINVILLE FC, à compter du 01/12/2025, la Commission demande à GOUSSAINVILLE FC de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de GOUSSAINVILLE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 12 décembre 2025 à 12h00, au plus tard.

U20 – CHAMPIONNAT

53447286 – TROPS FC / ROMAINVILLE CA du 16/11/2025 (R3-A)

Lecture Rapport de l'arbitre. À la suite du vol de la tablette pendant le match et afin de pouvoir clôturer la discipline de ce match, la Commission demande à l'équipe de Romainville de lui transmettre la liste de ses joueurs ayant évoluée lors de cette rencontre.

Composition de l'équipe ROMAINVILLE :

VOLLEREAU	Rafael	Lic 2547585613
YIRTLAZ	Mehmet	Lic. 2547597312
RAHHAOUI	Hatim	Lic. 9602228745
LUZOLO	Christ	Lic. 2547794202
SIDIBE	Adama	Lic. 9602949013
BENGUENNA	Mohamed	Lic. 2548561922
BAYOR	Yanis	Lic.2547597289
TOURE	Boubacar	Lic.960498/8846
SANOU	Cheikh	Lic.9605426444
KUGUCURUGULU	Eymen	Lic. 2547345635

Championnat U20 R3/A
521046 – E.S. PARISIENNE

La Commission,
Pris connaissance de la décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements du 13/11/2025 et des observations écrites de l'E.S. PARISIENNE,
Considérant que depuis le début de saison, le club de l'E.S. PARISIENNE inscrit sur les feuilles de match de son équipe U20 un nombre de joueurs mutés supérieure au nombre autorisé réglementairement,
Considérant que conformément à l'article 160.1. a des Règlements Généraux de la F.F.F.: « *Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont maximum deux joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements*. »,
Considérant que l'équipe U20 de l'E.S. PARISIENNE s'est mise en infraction avec cette disposition réglementaire à plusieurs reprises, ce qui a conduit la Commission Régionale des Statuts et Règlements à sanctionner la dite équipe à la suite de procédures engagées par les clubs adverses ;
Considérant que la Commission Régionale des Statuts et Règlements a en effet identifié que l'équipe U20 de l'E.S. PARISIENNE était composée de :

- 12 joueurs mutés lors du match E.S. PARISIENNE / E.S.C. XVEME du 21/09/2025.
- 11 joueurs mutés lors du match E.S. PARISIENNE / MEAUX ACADEMY du 05/10/2025.
- 13 joueurs mutés lors du match E.S. CHAMPS SUR MARNE AS / PARISIENNE du 19/10/2025.
- 13 joueurs mutés lors du match E.S. PARISIENNE / LIVRY GARGAN FC du 02/11/2025.

Considérant que malgré les sanctions de perte des matchs par pénalité, le club de l'E.S. PARISIENNE continue d'aligner des équipes en étant infraction avec la réglementation relative au nombre de joueurs mutés autorisé,
Considérant qu'il est à noter qu'une nouvelle procédure a été ouverte sur le match R.C. 18 / E.S. PARISIENNE du 16/11/2025 toujours pour le même motif,
Considérant que l'article 38 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F. dispose que *« les clubs s'engageant dans une compétition officielle sont tenus d'avoir les joueurs valablement licenciés pouvant participer aux matches de chacune des catégories imposées. Toute infraction constatée est notifiée officiellement au club responsable, lequel est déclaré d'office dernier de son groupe*. »
Considérant que force est de constater que l'équipe U20 de l'E.S. PARISIENNE est en constante infraction avec les dispositions réglementaires et qu'il convient d'en tirer les conséquences conformément à l'article 38 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et à l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F., et ce, afin de préserver la régularité et l'équité du Championnat U20 de R3/A,
Par ces motifs,
Prononce la mise hors compétition de l'équipe U20 de l'E.S. PARISIENNE à compter de ce jour.
Les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Précise que l'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de chacune d'elles.
Transmet le dossier à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

COUPE GAMBARDELLA

55097981 ECOUEN FC 1 / MELUN FC 1 du 23/11/2025
Demande du FC ECOUEN pour jouer à 13h45.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de MELUN FC à communiquer au plus tard le vendredi 21 novembre 2025 à 12h.

Finales Régionales

ECOUEN FC 1 ou MELUN FC 1 / TORCY PVM US 1 est à jouer le 30/11/2025
Rappel
La Commission demandera au club qualifié du 23/11/2025, de fournir un terrain de repli T5 minimum avec une tribune pour le 26/11/2025 au plus tard. A défaut, le match sera inversé.

55175166 RED STAR F.C. 1 / JOINVILLE E.C. 1 du 23/11/2025
Demande du RED STAR FC pour cette rencontre à 17h00, en baisser de rideau d'un match de Championnat National U17 sur le terrain.
Accord de la Commission, les rencontres de compétitions fédérales étant prioritaires sur celles de niveau régional.

55175164 UMS PONTAULT COMBAULT 1 / GRIGNY FOOTBALL 91 1 du 23/11/2025
Demande de PONTAULT COMBAULT USM pour jouer cette rencontre sur le terrain n°1 du stade Lucien MORANE à PONTAULT COMBAULT.
Accord de la Commission.

U18 – CHAMPIONNAT

590 534 – ARGENTEUIL R.C. (R3/C)
Courriel du RC ARGENTEUIL.
Les rencontres de l'équipe se joueront à 12h00, sur le stade Roger OUVRARD à ARGENTEUIL.
Accord de la Commission, à l'exception de la dernière journée.

53399309 ESP. AULNAYSIENNE 1 / MEUDON AS 1 du 16/11/2025 (R2/A)
Lecture du courriel de l'ESP. AULNAYSIENNE et de l'arbitre officiel indiquant une erreur dans la saisie du résultat du match.
La Commission entérine le résultat suivant 2-3 en faveur de MEUDON AS (et non 1-3).

53395011 SAINT BRICE FC 1 / MEAUX ACADEMY CS 1 du 23/11/2025 (R3/C)
Demande de SAINT BRICE FC pour jouer à 16h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de MEAUX ACADEMY, à communiquer au plus tard le vendredi 21 novembre 2025 à 12h.

53395147 HOUILLES AC 2 / RIS ORANGIS US 1 du 23/11/2025 (R3/D)
Demande de HOUILLES AC pour jouer à 15h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de RIS ORANGIS US, à communiquer au plus tard le vendredi 21 novembre 2025 à 12h.

53399447 SEIZIEME ES 1 / ROISSY EN BRIE US 1 du 23/11/2025 (R3/A)

Demande de l'ES SEIZIEME pour avancer le coup d'envoi de 13h30 à 13h, sur le Parc des Sports Interdépartemental n°5 de PUTEAUX, au motif de la fermeture de l'Hippodrome d'Auteuil pour courses hippiques.
Accord de la Commission.

53399329 BLANC MESNIL SF 1 / ESPERANCE AULNAYSIENNE 1 du 07/12/2025 (R2/B)
Rappel
Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 04/11/2025 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe U18 1 de BLANC MESNIL SF, à compter du 01/12/2025, la Commission indique au club de BLANC MESNIL SF qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de BLANC MESNIL accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 05 décembre 2025 à 12h00, au plus tard.
Autre rencontre concernée :
53399353 BLANC MESNIL SF 1 / JOINVILLE RC 1 du 18/01/2026 (R2/B)

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 2 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

U17 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel
53395406 SENART MOISSY 1 / TRAPPES ES 1 du 16/11/2025 (R2/A)
53396780 JUVISY ACADEMIE 1 / JEUNES ANTONY du 16/11/2025 (R3/H)

U17 – CHAMPIONNAT

549 561 – DEUIL ENGHIEN F.C. R3/B
Courriel du FC DEUIL ENGHIEN.
Les rencontres de l'équipe se joueront à 14h00, sur le Complexe Alain MIMOUN à DEUIL LA BARRE.
Accord de la Commission, à l'exception de la dernière journée.

53395856 SAINT DENIS US 1 / ORVILLOISE AS 1 du 09/11/2025 (R3/B)
La Commission reporte cette rencontre le 07 décembre 2025.

53395823 COSMO TAVERNY / ST DENIS US du 07/12/2025 (R3/B)
La Commission reporte cette rencontre le 11 janvier 2026.

53395984 AULNAY CSL 1 / AFP 18 1 du 16/11/2025
Lecture du courriel du CSL AULNAY et de l'arbitre officiel indiquant une inversion dans la saisie du résultat du match.
La Commission entérine le résultat suivant : 4-1 en faveur du CSL AULNAY.

53395987 TRILPORT USF 1 / UMS PONTAULT COMBAULT du 23/11/2025 (R3/C)
Demande de l'UMS PONTAULT COMBAULT de reporter le match au 11 janvier 2026 à 12h00, en raison de l'organisation de sa finale régionale de Coupe Gambardella à domicile et de la mobilisation de son encadrement, avec accord de TRILPORT USF.
Accord de la Commission.

53396916 NEUILLY PLAISANCE FC 1 / ST MAUR VGA 1 du 23/11/2025 (R3/I)
Demande de NEUILLY PLAISANCE FC pour jouer à 12h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de ST MAUR VGA, à communiquer au plus tard le vendredi 21 novembre 2025 à 12h.

53395989 – NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / ROSNY SOUS BOIS SO 1 du 23/11/2025 (R3/C)
Rappel
Suite à la suspension du terrain de NEUILLY SUR MARNE, la Commission demande à ce club de communiquer un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de NEUILLY SUR MARNE ; terrain à communiquer **pour le vendredi 21/11/2025 à 12h00 au plus tard**, accompagné de l'attestation de prêt du propriétaire des installations.
Il s'agit du dernier match de suspension de terrain à purger par l'équipe de NEUILLY SUR MARNE SFC.

U16 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel
53397706 US VAIRES 77 1 / SENART MOISSY 2 du 16/11/2025 (R3/C)

U16 – CHAMPIONNAT

500 695 – SARCELLES AAS (R1)
Courriel de l'AAS SARCELLES.
Les rencontres de l'équipe se joueront à 12h00, sur le complexe sportif Mandela 3 (synthétique) à SARCELLES.
Accord de la Commission, à l'exception de la dernière journée.

53397173 LINAS MONTLHERY ESA 1 / JEUNES AUBERVILLIERS 2 du 16/11/2025 (R2/A)
La Commission reporte cette rencontre le 21 décembre 2025.

53397709 PONTAULT COMBAULT UMS 1 / RIS ORANGIS US 1 du 23/11/2025 (R3/C)
Demande de l'UMS PONTAULT COMBAULT de reporter le match au 11 janvier 2026 à 14h00, en raison de l'organisation de sa finale régionale de Coupe Gambardella à domicile et de la mobilisation de son encadrement, avec accord de l'US RIS ORANGIS.
Accord de la Commission.

53397840 TRAPPES ES 1 / BRETIGNY FCS 3 du 23/11/2025 (R3/D)
Demande de TRAPPES ES pour jouer à 15h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de BRETIGNY FCS, à communiquer au plus tard le vendredi 21 novembre 2025 à 12h.

53397179 PARIS FC 2 / BRETIGNY FCS 2 du 23/11/2025 (R2/A)
Demande de PARIS FC pour jouer à 11h30.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de BRETIGNY FCS, à communiquer au plus tard le vendredi 21 novembre 2025 à 12h.

53397444 SAINT BRICE FC 1 / LIMAY ALJ 1 du 23/11/2025 (R3/A)
Demande de SAINT BRICE FC pour jouer à 14h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de LIMAY ALJ, à communiquer au plus tard le vendredi 21 novembre 2025 à 12h.

U15 – CHAMPIONNAT

Régional 1

53400765 JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 / MONTROUGE FC 92 1 du 15/11/2025
En raison d'un incident de transmission de la FMI, il est demandé de fournir :

- La liste des joueurs et staff ayant pris part à ce match pour les 2 équipes.
- Un rapport à l'arbitre précisant :
  - Le résultat du match.
  - Les éventuels avertissements mis sur cette rencontre.

53400767 MONTRFERMEIL FC 1 / TORCY PVM US 1 du 29/11/2025
Demande de report de TORCY PVM US (motif : organisation du match de Coupe de France TORCY PVM US – STADE DE REIMS le même jour).
Accord de la Commission, match reporté à une date ultérieure.

Régional 2

Poule A
53401077 TORCY PVM US 2 / PLAISIROIS FO 1 du 29/11/2025
Demande de report de TORCY PVM US (motif : organisation du match de Coupe de France TORCY PVM US – STADE DE REIMS le même jour).
Accord de la Commission, match reporté à une date ultérieure.

U15 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel :
Régional 2 - Poule B - 53401160 DEUIL ENGHIEN FC 1/ RACING CLUB FRANCE 1 du 15/11/2025

U14 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

55082483 BAGNEUX COM 1 / RED STAR FC 1 du 22/11/2025
Demande de BAGNEUX COM pour avancer le coup d'envoi à 14h00.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord du RED STAR FC à transmettre au plus tard le vendredi 21/11/2025 12h00.

55082502 CRETEIL LUSITANOS 1 / MONTROUGE FC 92 2 du 22/11/2025
Demande de CRETEIL LUSITANOS pour avancer le coup d'envoi à 12h30.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord du MONTROUGE FC 92 à transmettre au plus tard le vendredi 21/11/2025 12h00.

55082491 MONTROUGE FC 92 1 / SARTROUVILLE ES 1 du 22/11/2025
Demande de MONTROUGE FC 92 pour avancer le coup d'envoi à 17h00.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord du SARTROUVILLE ES à transmettre au plus tard le vendredi 21/11/2025 12h00.

U14 – CHAMPIONNAT

Régional 1

Poule A

53401361 TORCY PVM US 1 / PARIS 13 ATLETICO 1 du 29/11/2025

Demande de report de TORCY PVM US (motif: organisation du match de Coupe de France TORCY PVM US – STADE DE REIMS le même jour).
Accord de la Commission, match reporté à une date ultérieure.

Régional 2

Poule A

53401537 FC 93 BOBIGNY 1 / EPINAY ACADEMIE 1 du 15/11/2025

Erreur de saisie du résultat du match sur la FMI.
La Commission, après lecture du courriel des 2 clubs et du rapport de l'arbitre officiel entérine le résultat suivant 3-3 (et non pas 2-2).

Régional 3

Poule B

53401811 TORCY PVM US 2 / MONTRFERMEIL FC 1 du 29/11/2025

Demande de report de TORCY PVM US (motif : organisation du match de Coupe de France TORCY PVM US – STADE DE REIMS le même jour).
Accord de la Commission, match reporté à une date ultérieure.

U14 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

2e et dernier rappel :
Régional 3 - Poule B - 53401803 CHAMPS S/ MARNE 1 / JOINVILLE RC 2 du 08/11/2025
La Commission demande à l'arbitre officiel un rapport précisant le résultat de ce match.

CDM – CHAMPIONNAT

53398101 PLAISIR PORTUGAIS AS 5 / VILLEJUIF U.S. 5 du 16/11/2025 (R2/A)

La Commission,
Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,
Considérant que la rencontre a été interrompue sur le score de 2 à 0 à la 11e minute de jeu car l'équipe de VILLEJUIF U.S. s'est retrouvée avec moins de 8 joueurs sur le terrain,
Par ce motif,

- **Donne match perdu par pénalité à l'équipe de VILLEJUIF U.S**
  - **PLAISIR PORTUGAIS AS : 3 pts – 2 buts**
  - **VILLEJUIF U.S : -1 pt – 0 but.**